

*EXTRAIT DU*

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 21 DECEMBRE 2016 A 19H30**

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Seize, le **21 DECEMBRE A 19H30**

Extrait affiché le :  
**22 décembre 2016**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

6<sup>ème</sup> séance 2016

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-  
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme  
DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M.  
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,  
Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier  
Conseillers Municipaux.

**Objet** : Complément à la délibération  
n° 110/2016.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

N° 115/2016

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. GILET Dominique
Mme BOULANGER Annie	à	Mme FLICKER Gisèle
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
M. CHARDIN Denis	à	Mme GEROME Line
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint au Maire, expose au  
Conseil Municipal la modification à apporter à la délibération n° 110/2016 relative à la cession  
par la Commune à la Communauté de Communes du bâtiment mitoyen au nouveau centre de  
secours, sis 46 rue de Stalingrad, sur la parcelle cadastrée en section A n° 1825. Dans le prix de  
vente de 70 000 € hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur, la Commune  
propose d'ajouter la cession de la parcelle communale attenante cadastrée en section A n° 1748  
d'une contenance de 43 centiares.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide unanimement de cet ajout, tel que ci-détaillé, sans  
modification du prix de 70 000 € hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,